

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

#### **Arrêté du 3 novembre 2011 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Chambéry**

NOR : SCSA1130833A

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 12 ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2011 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Chambéry,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Lionel Rolland, directeur de l'Association de gestion pour l'insertion et le reclassement des handicapés (AGIR'H), est nommé au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Chambéry, en remplacement de M. Denis Plaze.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 3 novembre 2011.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur de l'autonomie  
des personnes handicapées  
et des personnes âgées,*  
P. RISSELIN